

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Première résolution : Approbation des états financiers annuels SYSCOHADA**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés, les états financiers annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice net de **Trois milliards Cinq cent cinquante-et-Un millions, Six cent soixante Huit mille Sept cent seize (3 551 668 716) Francs CFA.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers annuels ou résumées dans ces rapports.

**Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.**

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions réglementées visées par les dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

**Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2020.**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se solde par un bénéfice net de **Trois milliards Cinq cent cinquante-et-Un millions, Six cent soixante Huit mille Sept cent seize (3 551 668 716) Francs CFA :**

	<b>FCFA</b>
Bénéfice net de l'exercice	3 551 668 716
Dotation à la réserve légale	0
Dividendes bruts (1)	3 515 881 313
Report à nouveau exercices antérieurs	79 853 617
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>115 641 020</b>

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

	<b>FCFA</b>
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émission, de fusion	13 195 301 270
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	115 641 020
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>24 950 804 924</b>

L'Assemblée décide que les dividendes seront payés au plus tard le 31 juillet 2021.

**Quatrième résolution : Approbation des états financiers annuels individuels et consolidés IFRS.**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ensemble consolidé, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes IFRS, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes IFRS, d'une part au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour ce qui concerne les états financiers annuels consolidés, et d'autre part, au titre des exercices 2019 et 2020 en ce qui concerne les états financiers annuels individuels.

**Cinquième résolution : Renouvellement du mandat des administrateurs.**

Après avoir constaté que le mandat des administrateurs arrive à échéance ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le mandat des administrateurs ci-dessous :

- M. Mahmoud RAJAN
- M. Christian GODDE
- Mme Aïssata DOUCOURE
- M. Karim KHOJA
- AKFED
- AKA LIMITED
- IPS (WA)
- COFISAC
- FUMOA

Le Conseil d'administration sera désormais composé comme suit :

	<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>REPRESENTANTS</b>
1.	M. Mahmoud RAJAN	
2.	M. Christian GODDE	
3.	Mme Aïssata DOUCOURE	
4.	M. Karim KHOJA	
5.	AKFED	M. Lutaf KASSAM
6.	AKA LIMITED	M. Aziz KASSAM
7.	IPS (WA)	M. Mahamadou SYLLA
8.	COFISAC	
9.	FUMOA	

**Sixième résolution : Quitus**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Septième résolution : Pouvoirs en vue des formalités.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.